

ARRÊTÉ n°2026-062 PORTANT INTERRUPTION DE CIRCULATION  
POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DES VOISINS  
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Maire de la Commune de MAING,

Vu les articles L 131-2 et L 131-3 du Code des Communes,

Vu la demande par laquelle Madame PHILIPPE Catherine, représentant les habitants de la rue du 11 Novembre 1918, sollicite l'autorisation d'organiser la « fête des voisins » dans la dite rue, le vendredi 5 juin 2026 à partir de 18 h 00 et jusqu'à 23 h 00,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité publique et de réglementer la circulation des véhicules et des deux roues, et d'interdire le stationnement des véhicules, sauf riverains, sur l'espace de retournement rue du 11 Novembre 1918,

ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation des véhicules et des deux roues sera interrompue le vendredi 5 juin 2026 de 18 h 00 jusqu'à 23 h 00, rue du 11 Novembre 1918 au niveau de l'espace de retournement..  
Le stationnement des véhicules, sauf riverains, sera interdit sur cet espace.

Des mesures de sécurité supplémentaires seront mises en place par l'organisatrice, à savoir : un ou plusieurs véhicules stationnés avant d'arriver sur l'aire de retournement de la rue du 11 Novembre 1918.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté ne seront pas applicables aux véhicules de Police, de secours ou d'intervention urgente dont la libre circulation devra être maintenue en toute circonstance. A cet effet, un passage d'une largeur de 3 m sera laissé libre pour permettre la libre circulation des véhicules de secours et l'accès aux bornes d'incendie.

**Article 3 :** La pétitionnaire est chargée de l'installation et de l'enlèvement de la signalisation réglementaire prescrite par la circulaire ministérielle du 15 juillet 1974, aux jours et heures susdits.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police,
- M. le Chef du service de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Mme PHILIPPE Catherine,

Fait à MAING, le 26 mai 2026..

Po./Le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



S. NOR

S. NOR